

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2015

Le seize Novembre deux mille quinze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAUT, Mme Dominique COIRIER, Mme Sylvie COUTEAU, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Guillaume GENDRAUX, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : M. Jacques FLANDROIS et M. Emmanuel RIMBAULT non excusés, non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille officiellement Mme Dominique Coirier (qui remplace Mme Jany Rousseau) au sein du Conseil Municipal dont la mission est de continuer à œuvrer pour le bien de tous.

Puis Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage aux nombreuses victimes des attentats terroristes qui ont eu lieu à PARIS ce vendredi 13 Novembre 2015.

Il donne ensuite lecture du discours qu'il a fait le matin même à 12 heures à l'occasion du recueillement au Monument aux Morts où les enfants des écoles et les enseignants se sont joints à la population venue en nombre, ce qui est une symbolique forte.

Les événements tragiques qui se sont déroulés vendredi dernier, 13 novembre, ont bousculé notre pays et chacun d'entre nous. Tout le monde se sent concerné par cette horreur car tout le monde peut être touché dans sa chair. Un fils, une fille, un parent, un ami peuvent tomber de manière indifférenciée, au hasard et ce, où que l'on soit.

Un attentat reste souvent impersonnel quand on ne connaît personne. Aujourd'hui, cet attentat a un visage à Chef-Boutonne ; celui de Chloé Boissinot, qui a été stagiaire pendant 12 semaines dans notre collectivité durant l'année scolaire 2010-2011. Elle avait mené une mission pour le musée du château et avait travaillé plus particulièrement avec Christian Beaudoin. Elle avait 25 ans et a été fauchée vendredi soir par une rafale devant le restaurant « Le petit Cambodge ». Elle n'a pas survécu à ses blessures et est décédée samedi. Qui aurait pu penser que cette jeune fille, originaire de Poitiers, étudiante à Ruffec et qui venait de trouver un travail sur Paris, serait abattue dans de telles circonstances ?

72 heures après ces attentats, je veux associer la commune de Chef-Boutonne à la peine nationale, immense, qui touche tout le monde, au plus profond de soi ; d'où ce rassemblement collectif ce matin. Cette cicatrice mettra du temps à se refermer.

Notre pays est l'une des cibles privilégiées de DAESH, ces fanatiques islamistes, qui arrivent à enrôler certains de nos compatriotes, fragiles, conditionnés et volontaires qui acceptent de mourir pour leur cause et de mettre en musique leur mort en tuant.

Au-delà de la peur qui peut nous envahir, c'est bien la raison qui doit l'emporter. Et je suis convaincu d'une chose : tant qu'on n'aura pas exterminé directement ces tueurs en Syrie et en Irak, peut-être en envoyant des troupes au sol, on subira ces secousses. Si cette opération peut s'avérer périlleuse et générer des morts chez nos soldats, je crois que les morts que n'aurions pas si nous n'y allons pas, nous les aurons de toute façon en France, chez nous avec de nouveaux attentats.

Ce n'est pas à nous de décider de cela mais la coalition mondiale doit rétorquer de manière forte et immédiate.

Nous sommes tous encore sous l'émotion de ce choc mais il est important de bien distinguer les véritables auteurs et surtout de ne pas faire d'amalgame. C'est une minorité d'extrémistes islamistes qui est à l'origine de ces faits et non pas l'ensemble des musulmans qui, aujourd'hui, sont dans la peine, comme nous. Il n'y a pas d'un côté les français catholiques, juifs, protestants, athées et de l'autre les français musulmans. Nous nous sommes tous français.

Aujourd'hui, nous devons donc nous rassembler autour des symboles de notre pays « Liberté, Egalité Fraternité », nous rassembler autour du Président de la République et du gouvernement, nous rassembler pour dire que si la France est touchée, elle est encore debout.

Divers échanges témoignent quant à la gravité de la situation « La France est en guerre, une guerre traître car elle implique n'importe qui, n'importe où, n'importe quand... », « Comment entrer en résistance ? ... », « Il s'agit d'une déstabilisation politique du Pays, du monde... » « Il faudrait traiter la cause.... »

Puis après adoption du compte rendu de la séance du 19.10.2015, l'assemblée délibère ainsi :

Le Conseil Municipal a reçu une convocation spécifique et dans les délais règlementaires au titre de ce dossier :

CHOIX DE LA DSP POUR LA GESTION DE L'EAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-1 et suivants du CGCT ;
VU le rapport de la Commission d'ouverture des Plis présentant la liste des entreprises admises à présenter des offres et l'analyse de celles-ci ;

VU le rapport du **Maire** présentant les motifs du choix et de l'économie globale du contrat ;

Monsieur le **Maire** rappelle le déroulement de la procédure et des négociations ;

Le Conseil Municipal s'exprime sur le rapport d'analyses transmis avec la convocation :

Plusieurs élus, après avoir regretté qu'il n'y ait qu'un candidat, constatent que la proposition de Véolia a dû être négociée avec ferveur et a pu l'être grâce à la collaboration pertinente de M. Groff du Cabinet Gétudes missionné pour assister la collectivité au titre de ce dossier.

Monsieur le Maire répond aux diverses demandes de précisions des élus.

Le choix de proposer la société **VEOLIA EAU CGE** pour un contrat de délégation du service public d'**eau potable de la commune** d'une durée de **10 ans à compter du 1^{er} janvier 2016**, repose sur les motifs suivants :

- sur le critère de valeur technique : fait une proposition complète, respectant le cahier des charges et intégrant un programme de renouvellement complet et la numérisation des plans du réseau ;
- sur le critère de qualité du service aux abonnés : fait une proposition complète intégrant des engagements de délais et des moyens de paiements complets ;
- sur le critère astreinte et réaction face aux situations d'urgence : fait une proposition satisfaisante et propose un délai d'intervention de 2 heures ;
- sur le critère financier : propose une offre économiquement avantageuse et ce, sur la durée du contrat.

L'économie générale du contrat, évaluée sur sa durée, conduit à une tarification prévue par le projet de contrat, après la négociation, qui s'établit comme suit pour la première année :

Partie fixe de la rémunération par an :	40,00 euros HT / branchement
Partie proportionnelle par m ³ consommé :	0,8570 € HT
Branchement type :	1 377,56 € HT

(évalué sur la base du BPU pour un branchement type défini dans le RC)

Dans ces conditions, il est proposé au **Conseil Municipal** :

- d'approuver le choix de la société **VEOLIA** comme **délégitaire du service public** ;
- d'approuver le contrat de délégation de service public d'**eau potable de la commune** pour une durée de **10 ans à compter du 1^{er} janvier 2016** ainsi que ses annexes ;
- d'autoriser Monsieur le **Maire** à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 14 voix pour (1 contre, 2 abstentions)

- APPROUVE la proposition sur le choix de **VEOLIA** ;
- APPROUVE le contrat proposé et ses annexes ;
- AUTORISE Monsieur le **Maire** à signer le contrat de délégation du service public avec ladite société et toute pièce y afférent.

TARIFS DE L'EAU 2016

Monsieur le Maire commente la réflexion menée par la commission Finances-Marchés Publics après analyse de l'évolution du résultat du budget annexe du service des eaux 2015 et le projet de budget 2016 et présente la proposition de tarifs élaborée en tenant compte de plusieurs paramètres :

- Reconduction du contrat de concession à compter du 01.01.2016 avec de nouvelles dispositions qui amélioreront le service aux usagers.
Véolia n'est plus autorisé règlementairement à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissement qui sera donc assumée par la collectivité. Le prix global de l'eau payé par les usagers (part fixe correspondant à l'abonnement et la part variable correspondant au volume consommé) sera donc réparti différemment entre Véolia et la commune.
- Volonté des membres de la commission de ne pas voir augmenter le prix global de l'eau.
- Volonté de réduire le montant de la part fixe pour permettre aux usagers qui font des efforts de restriction de consommation, soient avantagés. Cette baisse ne peut aller au-delà car il faut assumer les dépenses du service d'eau qui sont des charges fixes.
- Volonté d'avoir une cohérence de prix par rapport au prix pratiqué par le Syndicat 4B.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, entérine la proposition de la commission et fixe les tarifs de l'eau concernant la surtaxe communale comme suit à compter du 01.01.2016 :

		2015	01.01.2016	différence
VEOLIA part fixe		53,06 €	40,00 €	- 13,06 €
Commune part fixe		35,00 €	45,50 €	10,50 €
	Total part fixe	88,06 €	85,50 €	- 2,56 €
VEOLIA part variable		1,1854 €	0,857 €	- 0,328 €
commune part variable		0,50 €	0,850 €	0,350 €
	total part variable	1,69 €	1,707 €	0,02 €
facture pour 120m ²		290,31 €	290,34 €	0,03 €
base compteurs	1300	114 478,00 €	111 150,00 €	- 3 328 €
base m ³	110000	185 394,00 €	187 770,00 €	2 376 €
	Total	299 872,00 €	298 920,00 €	- 952 €
Simulation 2016				
part véolia		199 372,00 €	146 270,00 €	- 53 102 €
part commune		100 500,00 €	152 650,00 €	52 150 €

MARCHES A BON DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le principe d'une consultation pour un marché à bons de commande de 3 ans, pour les travaux d'investissement concernant le réseau d'eau.

CONTRAT POUR LA VERIFICATION DES APPAREILS PUBLICS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec Véolia pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie sur le domaine public. Les caractéristiques en sont les suivantes : durée de 10 ans au prix de 75 €ht par poteau d'incendie, ce qui représente un coût annuel de 3 780 € TTC (négocié à la baisse par rapport au contrat précédent, dont le coût 2014 était de 4 027€ TTC).

ACTUALISATION DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Afin de remplacer Mme Jany Rousseau en qualité de délégué du Conseil Municipal de Chef Boutonne, le Conseil Municipal accepte les candidatures proposées et désigne ainsi :

Monsieur Patrick PETIT pour siéger au Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne (S.M.B.B),
Madame Jacqueline LORET pour siéger au Conseil d'Administration de l'Hôpital de Melle
Madame Dominique Coirier pour siéger au Conseil d'Administration du Lycée des Métiers JF Cail de Chef Boutonne

LOI NOTRe – EVOLUTION DU DOSSIER RELATIF A L'INTERCOMMUNALITE

Monsieur le Maire indique qu'aucune délibération n'est à prendre ce jour (mais le sera le 14.12.2015). Il souhaite rappeler les fondements et l'évolution de ces dispositions en matière d'intercommunalité. Une réunion de l'ensemble des conseillers municipaux des communes situées sur le territoire communautaire est organisée le 23.11.2015 pour faire évoluer la réflexion de chacun.

AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent de maîtrise principal pour permettre l'avancement de grade d'un agent de maîtrise au sein de l'équipe municipale au 01.01.2016.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES – CONDITIONS DE PAIEMENT

Madame Sylvie Magnain présente la possibilité de solliciter un acompte pour les paiements de location de salles communales. Ce versement permettrait de limiter les impayés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après accord du Trésorier, en adopte le principe qui sera appliqué à compter du 01.01.2016, à raison de 50 % du montant de la location au-delà de 100 €uros. Le versement sera effectué au moment de la réservation.

AMENAGEMENT DE LA RUE DU DEPARTEMENT ET DE L'AVENUE DES FILS FOUQUAUD

Monsieur Joël Proust évoque l'avancement de l'opération qui se déroule conformément aux prévisions. Des adaptations sont apportées quant au choix des matériaux sur la chaussée pour tenir compte des difficultés techniques que la solution initiale présentait et de l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France. Les esquisses sont présentées aux élus qui cautionnent.

AMENAGEMENT DU HALL NORD DU CENTRE CULTUREL

Monsieur Joël Proust indique que les travaux de peinture du hall seront exécutés par les agents de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou dans le cadre de la mutualisation des agents. Le choix des coloris sera revu en concertation avec Mme Lampert co-Présidente de Ciné Chef. Le Conseil Municipal valide l'affectation d'une enveloppe globale de 2000 € pour la fourniture de matériaux et peinture.

VENTE DE MATERIEL

Madame Sylvie Magnain présente l'opportunité de céder une tondeuse qui n'est plus utilisée par les services techniques mais qui pourrait convenir à l'entretien des abords de la gendarmerie à l'Espace Mérovée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de céder une tondeuse d'occasion au prix de 500 € au SIGGEC qui la mettra à disposition des gendarmes pour cet entretien.

RENOVATION DE LA MAIRIE

Une consultation est lancée pour la mission de contrôle technique de l'opération et une autre pour le relevé de bâtiment nécessaire à l'architecte pour l'élaboration du projet.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, par 16 voix et 1 abstention (l' élu faisant partie de l'association concernée) valide la proposition de la commission Animation de la ville pour le versement d'une aide 2 500 € pour aider à l'organisation du spectacle d'été 2016 des Amis du Château de Javarzay. Le versement n'en sera effectué qu'en 2016.

REFECTION DES TROTTOIRS RUE ELISE GIROUX

Monsieur le Maire explique qu'à l'occasion des travaux de réfection des trottoirs de la rue Elise Giroux, un branchement fuyard a été détecté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de Véolia pour le renouvellement de ce branchement dont le coût est de 1 168.84 € HT.

VENTE DU BATIMENT (ex gendarmerie) RUE MAURICE GADIOUX

Le Conseil Municipal valide le règlement de la vente à l'enveloppe du bâtiment qui sera consultable sur le site internet de la commune www.chef-boutonne.fr; Il est également à disposition à l'accueil du secrétariat.

REORGANISATION DES SITES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que les affaires scolaires sont une compétence de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou. Il tenait cependant à informer les élus sur l'évolution du dossier concernant la réorganisation des sites scolaires.

La réflexion date de plusieurs années et il convient maintenant de se positionner. Un comité de pilotage composé d'élus, de professionnels et de parents d'élèves a élaboré 3 hypothèses de réorganisation en tenant compte des effectifs, de l'état des locaux scolaires....

Le Conseil Communautaire choisira l'une d'elles le 30 Novembre 2015. Des réunions publiques d'information auront lieu les 09, 10, 16 et 17 décembre 2015 puis une consultation électorale par correspondance sera organisée à la mi-janvier 2016.

PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur Rodolphe Fourré adjoint indique que les propriétaires des arbres ne se sentent pas responsables de la présence d'un nid de frelons asiatiques et propose une participation communale pour aider à sa destruction.

Il souligne qu'il n'y a pas d'obligations réglementaires pour l'enlèvement des nids mais il existe un réel intérêt sanitaire car les frelons détruisent les abeilles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix, se prononce favorablement à une participation communale qui sera versée sur présentation de la facture de destruction, à raison de 50€ par nid, 6 élus étaient pour une aide de 30 € et 2 sont contre le principe. Cette décision sera revue dans un an après avoir fait le bilan de l'année.

PERMANENCES DES ELUS POUR LES ELECTIONS REGIONALES LES 06 ET 13.12.2015

Le tableau des permanences est établi en concertation avec les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'animation de la ville et de la communication confirme la candidature de la commune pour l'organisation des Nuits Romanes à Chef-Boutonne en 2016, rappelle que le Téléthon aura lieu le 05.12.2015 et que comme à l'habitude des brioches seront vendues sur le marché. Elle dresse le bilan des attributions de subventions à ce jour : 8 220 € sur un crédit ouvert de 15 000 € en 2015.

Madame Nicole Bettan adjoint chargé de la solidarité et du lien social après s'être réjouie de l'obtention du code par une bénéficiaire de l'action sociale relative au permis de conduire, regrette vivement que cette personne ait pour des raisons personnelles, arrêté sa formation à la conduite.

Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses :

- La date du repas de fin d'année des élus et agents est confirmée, le 18/12/2015.
- Le contrat CAE CUI de Monsieur Paul Murphy est reconduit pour une année. Il sera affecté au service ménage de la commune en remplacement de Madame Blandin dont le contrat était arrivé à échéance à la mi-novembre, sans possibilité de reconduction. Il effectuera également le transport des personnes au marché dans le cadre du Mobilibus le samedi matin contre remboursement par les communes volontaires desservies par le service et l'accueil au château pendant la période estivale.
- La balayeuse qui avait été accidentée est réparée et reprend du service.
- La restitution de l'audit réalisé par l'Agence de Développement Touristique de Niort aura lieu le 25.11.2015. Elus et partenaires associatifs « Amis du Château de Javarzay » et « C.A.I.L » y seront conviés.
- Rappel de l'organisation de la réunion publique thématique ce
- mardi 17.11.2015 à 20 heures 30, sur le thème de l'intercommunalité.

Puis Christian GRIPPON, Sylvie COUTEAU et Patrick PETIT évoquent quelques points avant la clôture de la séance close à 23 heures 25.

Ainsi délibéré, le 20.11.2015 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.